

# **Petite rétrospective de quelques années passées au comité directeur, puis à la présidence de la Commission de la Bibliothèque nationale suisse**

Autor(en): **Wilhelm, Egon**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Bibliothèque nationale suisse**

Band (Jahr): **85 (1998)**

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-362312>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Petite rétrospective de quelques années passées au comité directeur, puis à la présidence de la Commission de la Bibliothèque nationale suisse

**1987**

En novembre, je fus choisi en tant que membre de la Commission de la Bibliothèque nationale suisse (BN). À l'époque, M<sup>me</sup> Mousse Boulanger en était la présidente ; le directeur de la BN était Franz Georg Maier ; le Chef du Département fédéral de l'Intérieur était M. Flavio Cotti ; quant à l'Office fédéral de la culture (OFC), son directeur était M. Alfred Defago et son vice-directeur M. Hans-Rudolf Dörig. Administrativement, la BN était encore un office, même si elle dut bientôt intégrer le giron de l'OFC.

**1988**

Ce fut une année de projets de réforme pour la BN. Quelques-uns d'entre eux ne menèrent cependant pas à des résultats bien concrets.

**1989**

Cette année là, il fut essentiellement question de choisir un successeur à M. Maier qui avait annoncé sa retraite pour le début de 1990. La Commission s'est donc occupée de faire des propositions de candidatures lors de nombreuses réunions. Sur la base d'une décision prise par la majorité, elle en vint à proposer la candidature d'une personne de langue française. Son choix se porta sur M. Jean-Frédéric Jauslin. À la fin de l'année, la présidente de la Commission se retirait.

**1990**

L'entrée en fonction du nouveau directeur se fit le 1<sup>er</sup> mars. Simultanément, je pris mes fonctions de président de la Commission. Le comité fut également changé.

La principale tâche était la réorganisation de la BN. Le projet de réorganisation, qui s'attaquait à la modernisation de la gestion de la Bibliothèque et à l'évaluation d'un système informatique, fut baptisé du nom de RAMSES

(*Reorganization for an Automated Management System and Enhanced Services*).

Cette année-là, on débattit également des questions de structures des Archives littéraires suisses (ALS) qui étaient en train de voir le jour.



**1991**

Placées sous la direction de M. Thomas Feitknecht, les ALS commencèrent leur activité. Elles démarraient grâce au don de Friedrich Dürrenmatt et furent alimentées par les fonds littéraires que la BN avait en sa possession. La nouvelle institution s'est développée rapidement et de manière réjouissante. Par la suite, toujours plus d'auteurs ont fait connaître leur volonté de déposer leurs archives ou quelques-uns de leurs documents aux ALS. Celles-ci furent donc bien vite amenées à adapter leur structure et à définir des critères leur permettant d'accepter des dons de fonds manuscrits ou de procéder à des achats.

**1992**

Les travaux préparatoires relatifs à la rédaction de la nouvelle loi sur la BN – l'ancienne datait de 1911 – s'achevèrent cette année-là. La nouvelle loi entra en vigueur, laissant ainsi le champ libre aux nouvelles structures de la BN qui purent être mises en place essentiellement grâce à la continuation du projet RAMSES.

**1993–1994**

VTLS, le système informatique de gestion des collections, fut choisi par la BN après un examen approfondi ; quelque temps après, il fut adopté par les communautés francophone et italophone des bibliothèques suisses. En dépit de multiples tentatives de collaboration, les bibliothèques scientifiques suisses allemandes ne purent s'aligner sur la décision de la BN. Celle-ci essaya cependant d'intervenir en faveur d'une coopération entre les bibliothèques suisses. C'est ainsi que M. Jean-Frédé-

ric Jauslin est entré au comité de l'Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses.

Quant aux ALS, elles purent réorganiser et développer, en étroite collaboration avec la BN, leur politique d'exposition, et ce avec succès. Leur responsable, M. Thomas Feitknecht, ainsi que MM. Rätus Luck et Peter Erismann ont pris une part importante à ce travail.

#### 1995

L'année fut placée sous le signe de la commémoration du centième anniversaire de la BN. À cette occasion fut organisé tout un ensemble de manifestations auxquelles participèrent de nombreux représentants de bibliothèques nationales étrangères et de personnalités de la bibliothéconomie suisse. Ces manifestations montrèrent bien avec quel esprit innovateur et quel doigté le directeur de la BN avait développé les relations internationales. La BN jouissait donc d'un nouveau crédit à l'étranger.

#### 1996

Depuis longtemps déjà, on avait travaillé à un projet de magasin souterrain destiné à abriter les collections de la BN. On put donc commencer l'année avec la réalisation de cette construction essentielle. Parallèlement furent entrepris les travaux d'adaptation de l'Ordonnance de la loi sur la BN. Adaptation qui souleva de nombreux problèmes, relatifs entre autres à la question de l'accès à l'information et, avant tout, à celle de la conservation de ladite information.

#### 1997

Durant cette année, on a continué à travailler à l'Ordonnance d'application de la loi sur la BN qui entra finalement en vigueur le 14 janvier 1998. Dans sa septième partie (articles 22 à 24), elle décrit la composition et l'activité de la Commission. Son ensemble de missions est notablement élargi, puisqu'il ne s'agit plus pour elle de s'intéresser uniquement à la gestion de la BN et à l'activité des ALS, mais aussi à la production de l'information ainsi qu'à sa diffusion et à son utilisation. La nouvelle orientation a conduit à la fusion des comités de la Commission de la BN et de la Commission fédérale pour l'information scientifique (CIS) ; sa dénomination « Commission de la BN » sera vraisemblablement remplacée, dans

un proche avenir, par une autre désignation correspondant mieux au nouveau rôle de la Commission.

L'année 1997 a en outre vu naître de nombreux débats après l'abandon du système informatique ETHICS-Plus utilisé par les bibliothèques scientifiques suisses alémaniques (et tout spécialement par la bibliothèque de l'École polytechnique fédérale de Zurich et la Zentralbibliothek de Zurich). La BN et sa commission ont plaidé en faveur de VTLS (VIRTUA). Le président de la Commission s'est même efforcé de jouer les médiateurs. Cependant, à la fin de l'année, les bibliothèques suisses alémaniques nous firent savoir que leur choix s'était finalement porté sur ALEPH. Reste à espérer qu'une collaboration informatique fructueuse verra le jour entre les différentes bibliothèques suisses.

#### 1998

La Commission s'est essentiellement attelée aux problèmes liés à l'information en Suisse – à sa production et à sa politique. Elle s'est basée en cela sur le « Rapport Kappeler » traitant de la société de l'information en Suisse. Dans ce but, le président a intégré la Commission interdépartementale pour une société de l'information en Suisse (KIG). Il s'est d'ailleurs avéré que différents travaux étaient entrepris en parallèle. Il est nécessaire de clarifier cet état de fait.

La situation financière précaire des cantons et des communes a pour conséquence que les moyens financiers des bibliothèques ont été réduits, de sorte que la sécurité de l'information au sens large n'est plus garantie. Une interpellation de la conseillère aux États Rosmarie Simmen au Conseil fédéral a attiré l'attention de ce dernier sur cette situation navrante. Dans sa réponse, le Conseil fédéral a donné le mandat à la BN et à sa Commission de lui soumettre des propositions constructives de manière que la Confédération puisse fournir une aide judiciaire.

La Commission a en outre déterminé, pour la législature 1997–2000 un certain nombre d'objectifs et a défini ses tâches (voir ci-dessous).

À la fin de l'année, le soussigné s'est retiré de ses fonctions de président. En décembre, le Conseil fédéral lui a choisi comme successeur

M<sup>me</sup> Rosmarie Simmen, conseillère aux États, de Soleure.

J'aimerais tout particulièrement remercier M. Jean-Frédéric Jauslin et M. Thomas Feitknecht de leur excellent travail au sein de la BN et des ALS. Ma gratitude va également à leurs suppléants et à leurs collaborateurs. Durant ces neuf dernières années, la BN a véritablement construit pour l'avenir.

Celui-ci réservera sans nul doute de nouveaux problèmes à notre société de l'information. C'est pourquoi je formule des vœux chaleureux à l'adresse de la nouvelle présidente de la Commission de la BN. Elle apporte avec elle une riche expérience culturelle et politique : les meilleurs atouts qui soient pour assurer la prospérité de la BN et des ALS.

#### **Commission de la Bibliothèque nationale – Buts et fonctions de la commission durant la législature 1997–2000**

La Commission de la Bibliothèque nationale (COM-BN), née en janvier 1997 de la fusion de l'ancienne commission BN et de la Commission fédérale de l'Information scientifique, a pour mandat de s'occuper de questions liées à la politique de l'information au sein de la Confédération. Le présent document a pour but de fixer les objectifs qui devront être atteints à la fin de la législature.

Précisons tout d'abord que le terme *information*, qui revient régulièrement dans le texte doit être compris dans un sens bien précis et fait référence à l'information scientifique et documentaire.

Signalons également que la dénomination actuelle de la commission, ancrée dans la loi sur la Bibliothèque nationale, est trop restrictive, et devra être modifiée lors de la prochaine révision de cette loi (ou d'autres lois).

Le monde du traitement de l'information évolue très vite. De nombreuses initiatives, en Suisse et à l'étranger, sont prises afin de s'adapter aux besoins des utilisateurs. Le Conseil fédéral a pris connaissance d'un rapport sur la Société de l'information en Suisse (« Rapport Kappeler ») qui fait état de certains besoins exprimés par un public très large et a décidé en date du 18 février de mettre sur pied un groupe de travail. Afin de répondre à son man-

dat et pour se préparer à ces échéances, la COM-BN se dote d'un certain nombre d'objectifs pour la législature actuelle. En voici la description.

#### **Accès à l'information**

La COM-BN doit s'engager pour qu'un accès général à toutes les informations disponibles dans notre pays soit offert à un large public. Si l'objectif est de s'engager à donner un accès aussi général que possible, il y a lieu néanmoins de respecter de manière exemplaire les dispositions de la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins, de même que les dispositions concernant la protection des données et la protection de la sphère privée. Donner accès à l'information présuppose aussi qu'un travail d'analyse et de mise en valeur a été effectué. La COM-BN proposera au Département fédéral de l'Intérieur de s'impliquer dans le groupe de travail « Kappeler » pour proposer une série de mesures concrètes.

#### **Conservation de l'information**

La conservation de notre patrimoine informationnel national devient un problème critique. La plupart des supports d'information sont en danger de disparition à plus ou moins brève échéance et pour des raisons diverses. Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'Intérieur de rédiger une note de discussion sur ce problème (concept d'archivage de la Confédération). La COM-BN, sur la base de cette note, rédigera une série de propositions concrètes jusqu'à la fin de l'année 1998. De plus, la question d'un dépôt légal national revient à l'ordre du jour. La COM-BN s'exprimera également à ce sujet.

#### **Numérisation**

Tous les pays du monde se préoccupent de la question de la numérisation des informations. La Suisse accuse un retard important dans ce domaine. La Confédération doit adopter une position claire en décidant si elle veut avoir un rôle purement de coordination, être plus incitative en soutenant financièrement certaines actions ou encore, au travers des institutions qui lui sont rattachées, lancer un vaste programme de numérisation de l'information. On tiendra compte des réflexions qui sont faites à ce sujet dans le message sur l'encoura-

gement de la formation, de la recherche et de la technologie pendant la période qui court de 2000 à 2003. La COM-BN rédigera un rapport à l'attention du Département fédéral de l'Intérieur qui proposera une série de mesures concrètes à prendre dans notre pays.

#### **Coordination des institutions**

La COM-BN se préoccupe de la coordination des institutions qui s'occupent de la conservation et de la mise à disposition de l'information. Même si de réels efforts ont été fournis ces dernières années, le potentiel de rationalisation reste très important. Lors de la révision de la loi sur la BN en 1992, le Parlement a souhaité qu'une coordination des activités soit assurée entre les bibliothèques du pays. Une nouvelle loi fédérale sur l'archivage, en cours d'introduction, incite également à une meilleure coordination de ces institutions.

#### **Formation**

La formation dans le domaine des professions liées à la gestion de l'information présente toujours de graves lacunes dans notre pays si on la compare avec les possibilités offertes par les pays voisins. La formation se situe sur quatre niveaux : formation professionnelle 1<sup>er</sup> niveau (apprentissage), formation professionnelle 2<sup>e</sup> niveau (hautes écoles spécialisées dans l'information documentaire), formation post-graduée et formation continue. Ces deux derniers secteurs restent encore peu développés en regard des besoins qui se font déjà sentir. La COM-BN proposera sa collaboration dans un cadre approprié.

## Composition de la Commission de la Bibliothèque nationale suisse en 1998

### Commission plénière

Président :

*M. Egon Wilhelm*  
professeur, Uster

Membres :

*M. Jacques Cordonier*  
directeur de la Bibliothèque cantonale  
du Valais, Sion

*M<sup>me</sup> Yolande Estermann*  
École supérieure d'information  
documentaire, Genève

*M. Herbert Fleisch*  
professeur, Berne

*M. Hans-Peter Frei*  
UBILAB (Union Bank of Switzerland  
Information Technology Laboratory) –  
Union de Banque Suisse, Zurich

*M. Max Furrer*  
directeur de la Bibliothek-Mediothek  
Pestalozzianum, Zurich

*M<sup>me</sup> Marlyse Pietri-Bachmann*  
éditrice, Carouge-Genève

*M. Eddo Rigotti*  
professeur à l'Università della Svizzera  
italiana, Centro Civico, Lugano

*M. Rudolf Walser*  
secrétaire du Vorort der Schweiz.  
Handels- und Industrieverein, Zurich

### Sous-commission

#### « Politique et gestion de la BN »

Président :

*M. Egon Wilhelm*  
professeur, Uster

Membres :

*M. Jacques Cordonier*  
directeur de la Bibliothèque cantonale  
du Valais, Sion

*M<sup>me</sup> Yolande Estermann*  
École supérieure d'information  
documentaire, Genève

*M. Max Furrer*  
directeur de la Bibliothek-Mediothek  
Pestalozzianum, Zurich

### Sous-commission

#### « Archives littéraires en Suisse »

Président :

*M. Egon Wilhelm*  
professeur, Uster

Membres :

*M. Iso Camartin*,  
professeur et écrivain, Zurich

*M<sup>me</sup> Doris Jakubec*  
professeur et directrice du Centre de  
recherches sur les lettres romandes,  
Lausanne

*M<sup>me</sup> Marlyse Pietri-Bachmann*  
éditrice, Carouge-Genève

*M<sup>me</sup> Lou Pflueger*,  
secrétaire de la Société suisse des  
écrivaines et écrivains

### Sous-commission

#### « Coordination nationale et internationale »

Président :

*Hans-Peter Frei*  
UBILAB (Union Bank of Switzerland  
Information Technology Laboratory) –  
Union de Banque Suisse, Zurich

Membres :

*M. Herbert Fleisch*  
professeur, Berne

*M. Rudolf Walser*  
secrétaire du Vorort der Schweiz.  
Handels- und Industrieverein, Zurich



Bundesamt für Kultur  
Office fédéral de la culture  
Ufficio federale della cultura  
Uffizi federal da cultura

Schweizerische Landesbibliothek  
Bibliothèque nationale suisse  
Biblioteca nazionale svizzera  
Biblioteca naziunala svizra

